

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC56

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, après le mot :

« impartialité » :

insérer les mots :

« , à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la décision du Conseil d'État du 13 février dernier invite à davantage d'exigence sur le pluralisme des médias et que le risque d'affaiblissement de l'indépendance des médias publics est régulièrement soulevé par les acteurs du secteur qui craignent pour la pérennité de son financement, il apparaît nécessaire d'ajouter les trois mots désignant des clés essentielles au service public, aux côtés de l'impartialité.